

Révolution, Directoire, Consulat et Empire

Une publication historique des C1SDG

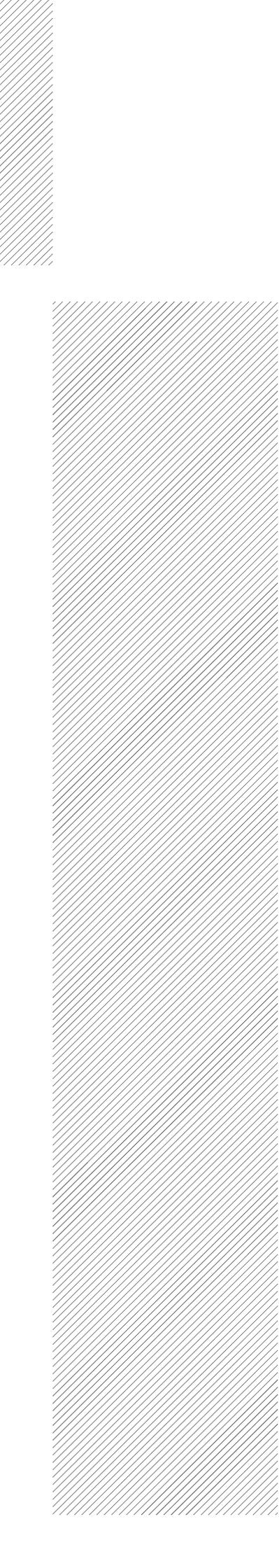


Révolution

Directoire

Consulat

Premier Empire



De la Révolution à l'Empire

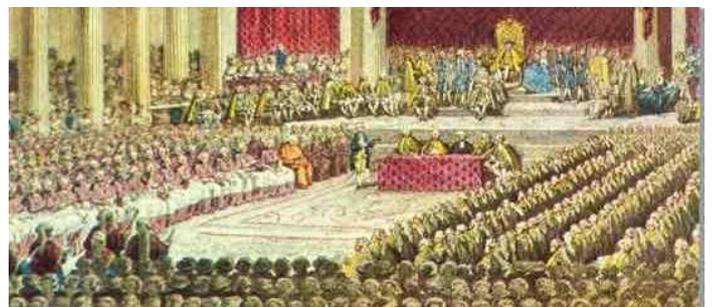
La Révolution.....	3
Le Directoire.....	4
Le Consulat.....	5 et 6
L'Empire.....	8

La Révolution Française



La prise de la Bastille est survenue le mardi 14 Juillet 1789 à Paris. Cette révolte marque l'effondrement de l'administration provoquant une révolution municipale. Par le décret du 4 Aout 1789, l'assemblée nationale a aboli les privilèges féodaux. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été rédigée et adoptée le 26 août 1789 par l'assemblée nationale constituante. Le 5 Octobre 1789 à Paris des milliers de femmes mécontentes de la cherté de la vie se rendent auprès du roi Louis XVI. Le roi victime de son hésitation va se retrouver prisonnier des révolutionnaires et agitateurs parisiens. Le 2 Novembre 1789, l'assemblée décrète que les biens du clergé sont biens nationaux.

Le 5 Mai 1789, les états généraux furent convoquer pour régler une crise financière. Le serment de jeu de paume, un serment solenel d'union pris le 20 Juin 1789 a été fait à la salle du jeu de paume par plus de 3000 députés du tiers états. Le 11 Juillet 1789, le roi Louis XVI renvoie Necker son ministre se qui provoque un début d'agitation dans la capitale qui mènera à la prise de la bastille. Le 9 Juillet l'assemblée nationale se déclare assemblée nationale constituante sous la demande du roi Louis XVI.



DIRECTOIRE



La France crée en Italie et en Hollande des républiques-sœurs qu'elle pille. Ces guerres permettent à un général ambitieux, Napoléon Bonaparte, de révéler ses talents militaires et ses ambitions politiques.

Conseil de cinq membres chargés , en France , du pouvoir exécutif de 1795à 1799 .

Le Directoire est un régime politique français de type directorial en place durant la Première République, du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799 . Il tire son nom du « directoire » c'est-à-dire l'ensemble des cinq directeurs (Barras , Carnot , La Révellière , le Tourneur et Reubeff), chefs du gouvernement entre lesquels le pouvoir exécutif et les ministres sont répartis, pour éviter la tyrannie. Redoutant la dictature, les thermidoriens élaborent, suite à la chute de Robespierre et à la fin de la Terreur, un système politique assez compliqué. On y établit le suffrage censitaire, la séparation des pouvoirs. Mais aucune solution pour régler pacifiquement les conflits entre les pouvoirs. Le Directoire est menacé par la reprise des activités des royalistes français, mais aussi par la volonté de certains républicains d'obtenir des mesures favorables aux sans-culottes dont la situation économique et sociale est très mauvaise. Les Thermidoriens ne survivent qu'en faisant des coups d'État répétés. La guerre contre l'Europe monarchique continue.



l'Empire

définition :

Empire : régime politique de la France de mai 1804 à avril 1814. Etabli par Napoléon 1er, il succéda au Consulat et prit fin avec l'abdication de l'Empereur. Il fut momentanément restauré sous une forme plus libérale, durant les Cents-Jours (mars-juin 1815).



Code civil : Le Code civil ou Code Napoléon, regroupe les lois relatives au droit civil. C'est l'ensemble des règles qui déterminent le statut des personnes de nationalité française, celui des biens et celui des relations entre les personnes privées.

Pour la première fois, dans l'histoire de la France, il uniformise les règles de vie commune des Français. Il a été promulgué le 21 mars 1804 (30 ventôse an XII), par Napoléon Bonaparte sous le nom de Code civil des Français, il prend le nom de Code Napoléon en 1807.

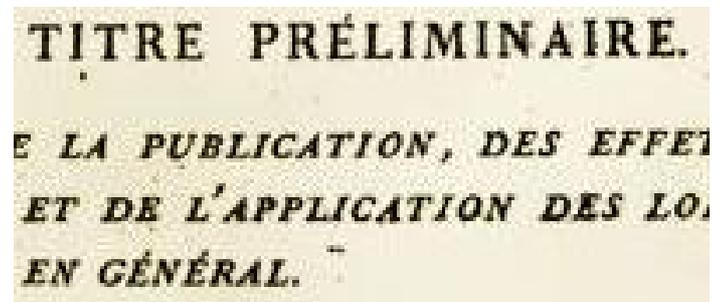
Le premier empire ou l'ère Napoléonienne va relever la France économiquement qui avait été ruinée pendant la révolution française et par le directoire.

Dates : 1804 – 1815

Napoléon Eugene Louis Bonaparte est l'empereur. Tout le monde trouvait que c'était un bon empereur.

Le Premier Empire s'achève du 6 avril 1814 à mars 1815, où le retour du roi Louis XVIII, un Bourbon provoque la Première Restauration. L'empereur est Napoléon Ier. Le Premier Empire, qui n'est que la suite du Consulat, est un régime politique très autoritaire qui vise à installer définitivement en France les conditions de la domination politique et économique de la bourgeoisie.

Le Premier Empire est aussi en guerre continuelle contre les monarchies traditionnelles d'Europe qui veulent effacer l'œuvre et les idées de la Révolution française de 1789.



Depuis le Code Napoléon a été modifié de nombreuses fois pour tenir compte des évolutions de la société. Il est aujourd'hui le fondement du droit civil des Français. Il a été imité dans de très nombreux pays du monde.

Les lois peuvent difficilement être appliquées si elles sont inconnues, c'est pourquoi elles ont été rassemblées dans un code et publiées.

Le consulat

En France, le terme "Consulat" désigne le régime politique mis en place de 1799 à 1804 après le coup d'État du 18 Brumaire de l'an

VIII, ainsi que la période pendant laquelle ce régime a existé. La Constitution de l'an VIII établit un pouvoir autoritaire qui est exercé par trois consuls.



Après le coup d'état de Brumaire, un nouveau régime Français se développe. Le 19 au soir, Bonaparte et ses complices sont les maîtres de la République. Ils vont mettre au point la Constitution de l'an VIII, qui crée le Consulat. Il n'y a alors plus de gouvernement. Le suffrage universel est rétabli, mais il ne sert plus à élire les représentants du peuple qui feraient les lois. Il sert à désigner des notabilités parmi lesquelles le pouvoir exécutif choisit les membres des assemblées législatives et des différentes assemblées locales. La Constitution de l'an VIII marque une rupture avec les constitutions précédentes. On n'y trouve aucune référence aux droits de l'homme ou à la défense des libertés. Elle définit les pouvoirs, et surtout les

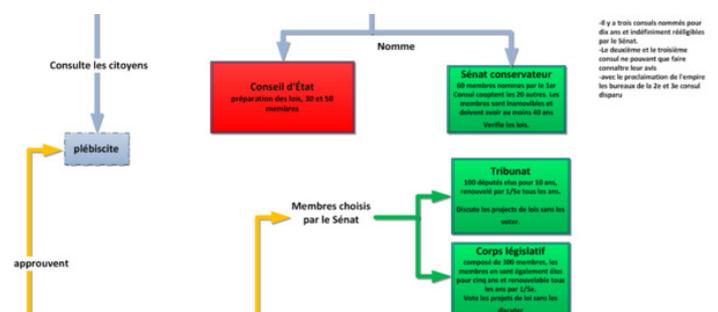
pouvoirs de l'homme fort du régime. Napoléon est désigné comme Premier consul donc de fait à la tête de l'exécutif. Il a le pouvoir de nommer aux principales fonctions publiques et il a un certain pouvoir d'initiative en matière législative. Le Consulat est officiellement installé le 1er Janvier 1800 (11 nivôse an VIII). Les deux nouveaux consuls qui sont désignés sont Cambacérès et Lebrun. On remarque que Bonaparte s'entoure de deux hommes qui ont des sensibilités différentes dans un souci de réconciliation nationale. Au début 1800, le Consulat est donc en place mais encore s'agit-il de trouver un rythme et mettre en œuvre une politique qui lui permette de durer. Le consulat tentera de rétablir la paix. Dès le début du nouveau régime,

Le consulat tentera de rétablir la paix.

Dès le début du nouveau régime, Bonaparte affiche une volonté de réconcilier les partis, de mettre un terme aux divisions nées de la Révolution :

- invite le clergé à rentrer en France et il lui accorde la liberté de culte le 29 Décembre 1799 - supprime la loi des otages qui permettait d'emprisonner les membres de la famille d'un émigré et il est mis fin à la vente des biens nationaux. - Il est également possible de se faire rayer des listes d'émigrés. - En 1802, Bonaparte va encore plus loin en accordant l'amnistie générale aux émigrés. Ces mesures de réconciliation préparent l'instauration de la paix civile.

Durant toute la période du consulat, le ministre des Relations extérieures, Talleyrand, est le véritable second personnage du gouvernement. Visant à la création d'un régime pérenne et stable, il convainc Bonaparte d'adopter une politique extérieure débarrassée des excès de la Révolution et met en œuvre son modèle d'équilibre européen. Au printemps, Bonaparte décide d'en finir également avec la guerre à l'extérieur.





Consulat

En 1802, le pouvoir législatif s'est complètement éteint et le Consulat verse dans l'autoritarisme faisant peu de place aux oppositions. Les jacobins ne sont pas favorables au coup d'état du 18 Brumaire et souhaitent mettre Bonaparte hors-la-loi. Certains monarchistes espèrent pouvoir retourner Bonaparte pour restaurer la monarchie, en faisant de lui un intermède pour rétablir Louis XVIII.

Louis XVIII lui-même va écrire à Napoléon le 20 Février 1800 pour lui demander de se retirer en sa faveur. Napoléon, entre-temps chef d'État consolidé dans son pouvoir, repousse cette offre et l'attitude des royalistes change. Ils tentent d'éliminer Bonaparte. En 1802, Bonaparte prend en main les assemblées. Le consulat à vie s'achève le 18 mai 1804 par la proclamation de l'Empire.

